

**Faits à rectifier sur « l'expropriation » dans les mémoires et présentations, mémoire de Mme Belzil (doc. DM14.1) et Mme Doyon (doc.DM17) :**

Mme Belzil et Mme Doyon font mention que les gens qui veulent la promenade veulent exproprier des riverains. Ceci est erroné car au contraire il est mentionné plusieurs fois que les terrains visés sont sur des terrains publics et que cela passe par les remblais et propriété de l'Hydro.

- Mme Belzile fait référence à l'article du journal des voisins du 8 octobre 2021 intitulé : « **exproprier pour réaliser la future Promenade des Berges?** » (doc. DM14.1, p.5)

- Mme Doyon, dans son mémoire dit en page 10 :

« Le Comité de la promenade du Sault militera, en vain, afin que le scénario 3 du rapport CIVILITI soit remis sur la table afin qu'une promenade en bord de rive, effectuée sur l'enrochement, soit réalisée par Hydro-Québec, seule ou en collaboration avec l'Arrondissement, quitte **à impliquer l'expropriation** de résidences situées en bord de rive. »

**Erreurs dans le rapport de Mme Doyon sur la table de concertation formée en 2020 :**

Mme Doyon fait erreur lorsqu'elle parle de **3 des 21** personnes et organismes (tous nommées en page 2 du rapport de concertation) faisant partie du Comité de la Table de travail pour l'aménagement de la rive – Projet de réfection du mur en amont du barrage Simon Sicard » (qui a fait le Rapport datée de Décembre 2020, intitulé « Rapport de concertation ). En page 8, elle mentionne que trois membres du Comité de la Promenade du Sault y faisait partie : « quatre citoyens (dont **trois** membres du Comité de la Promenade du Sault). »

À l'époque de cette table débutée en mai 2020 il n'y avait que **2 citoyens** (M. Duff et M. Gravel) qui feront **par la suite** partie d'un comité citoyen appelé « groupe citoyen de la promenade du Sault. »

De plus, cette table de travail a débuté en mai 2020 et la dernière réunion fût le 24 novembre 2024 (page 5), et c'est en décembre 2020 que rapport en a été émis et mentionnant bien en page 6 : « Réalisations concrètes recommandées à Hydro-Québec 3. Privilégier la mise en place d'un sentier piétonnier riverain, continu, suffisamment large pour faciliter les déplacements, universellement accessible et tenant compte des usages actuels et potentiels. » Or, ce n'est qu'à la fin de 2020 qu'il y a eu le regroupement citoyen et qu'un Comité citoyen de la promenade du Sault s'est véritablement formé.

Je vous remercie,

Daniel Gaudry, résident d'Ahuntsic et présent aux audiences du BAPE